

Réunion ordinaire du jeudi 15 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 octobre, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 09 octobre 2020, s'est réuni dans la salle d'exposition du centre de services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, aucun

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

M. le Maire propose au Conseil de rajouter quelque chose à l'ordre du jour, une déclaration d'aliéner reçue la veille par courrier. Il indique que si un seul conseiller émet une objection, cette délibération sera renvoyée au prochain conseil. Personne ne voyant d'objection à cet ajout, l'ordre du jour est modifié.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17/09/2020 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter à ce compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

- ❖ M. Le Maire accueille **Mme CHAUVIN, directrice de la Maison du Logement**. Son intervention a pour but de présenter au Conseil Municipal le plan d'OPAH (Opération d'amélioration de l'Habitat) mis en place par la communauté d'agglomération. Mme CHAUVIN fait une présentation détaillée des différents types d'aide et des financements possible dans le cadre de cette OPAH. Ce programme s'adresse principalement aux foyers modestes et très modestes et porte sur des opérations d'économie d'énergie, de maintien d'autonomie suite au handicap ou à la vieillesse et à la lutte contre l'habitat dégradé.

Mme CHAUVIN indique que la commune peut, si elle le souhaite, participer financièrement au projet en versant une aide complémentaire, pour cela il faudra délibérer pour définir les règles de cette participation financière.

Elle précise que deux réunions seront organisées à Jegun le 23 octobre 2020 de 14h30 à 16h30 à la communauté de communes ainsi que le 23 avril 2021 aux mêmes horaires et lieux pour les personnes souhaitant se renseigner ou déposer un dossier. Les personnes intéressées pourront se rendre aussi aux réunions organisées dans les autres communes du territoire ou directement à la Maison du Logement à Auch.

Enfin, elle explique que la Maison du Logement accompagnera gratuitement tous les projets de rénovation de l'habitat même si les personnes ne rentrent pas dans les conditions de ressources de l'OPAH, notamment dans le cadre de la nouvelle aide ma prime-rénov.

Avant de laisser Mme CHAUVIN quitter l'assemblée, M. le Maire la remercie pour sa venue et la clarté de son exposé.

❖ Remerciements :

M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements de la famille FOURTEAU après le deuil qui les a frappés.

❖ Informations diverses :

M. le Maire indique à Didier Sérès, qu'il a contacté Bernard KSAZ, conseiller départemental, à propos de la **dangerosité de l'arrêt de bus scolaire**. La compétence ayant été transférée à la Région, Bernard KSAZ l'a orienté vers Fatma ADDA, conseillère régionale. Les services de la Région en charge des transports scolaires vont venir sur place pour évaluer le risque.

M. Guy LAPEYRE tenait à formuler devant Florianne CLAVERIE ses remerciements pour son investissement pour la mise en place des **marchés d'été du jeudi soir en juillet et en août**.

Il lui propose de créer une commission des marchés pour lui apporter de l'aide.

Mme Florianne CLAVERIE approuve le soutien et explique que les commerçants ont été satisfaits de la fréquentation, plutôt avec des locaux en juillet et un peu plus de touristes en août. L'idée de proposer une petite restauration sur place, avec les produits de producteurs, et une buvette tenue par les associations a été évoquée.

M. le Maire explique que la réunion sur le **projet des commerces**, prévue le 01/10, a dû être annulée car le projet présenté en préalable par le Cabinet Airoidi à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a été refusé que ce soit sur l'idée de passerelle ou sur le projet de façades.

Une réunion sur le terrain avec l'ABF et le cabinet Airoidi et le Maire a permis de faire avancer les positions. Une nouvelle réunion est programmée pour le 21/10 pour présenter l'avant-projet sommaire.

L'agglomération a fait part aux communes membres que la ville d'Auch ayant acquis 4 défibrillateurs, la société qui les leur a vendus propose de faire profiter chaque commune du même tarif préférentiel de 2 676 € + 110 € de maintenance annuelle, en cas d'achat. Ce prix semble élevé mais la réflexion sur l'achat de défibrillateurs supplémentaires sera engagée.

M. Guy LAPEYRE dit que l'avenant avec Casino consistant à dissocier la surface commerciale du logement a été signé.

❖ Travaux :

M. René PETIT fait le point sur les travaux en cours : nettoyage des 3 cimetières, peintures dans les appartements : au-dessus de la mairie et de casino. L'entreprise Barrieu a réalisé des travaux sur la toiture de la sacristie et une mise en sécurité. Le diagnostic des arbres de la commune a été réalisé et fait apparaître qu'une quinzaine d'arbres (sur 150) seront à abattre dans un avenir proche. Le principe selon lequel tout arbre coupé sera remplacé a été rappelé.

M. Philippe BIAUTE intervient pour dire que plusieurs arbres de la route départementale en descendant vers Auch ont été coupés par le Département qui en est propriétaire (route départementale) et que d'autres sont pastillés d'un cercle bleu. Il craint que cela signifie un abattage prochain et trouve que ce serait dommage, il demande si l'on peut questionner le département à ce sujet.

M. Cédric Zanardo indique que pour l'appartement au-dessus de Casino, après examen des divers devis demandés, la pose du parquet flottant a été confié à M. Jean Philippe MIR et les travaux de menuiserie à M. Fernand de Oliveira.

❖ **Comptes rendus de réunions :**

M. le Maire fait le point sur la **commission des travaux qui s'est déroulée le 08 octobre.**

La commission a discuté pour déterminer le meilleur emplacement pour des toilettes publiques, 4 emplacements ont été évoqués : sous le kiosque, entre la communauté de communes et la maison de Massia, au niveau de l'ancien abreuvoir sur la place et enfin boulevard du Nord. Ensuite, le type de construction à prévoir : en dur ou en bloc complet. Aucune décision n'a paru opportune à ce stade et un contact a été pris avec le CAUE qui doit venir sur place.

Cette commission a fixé un ordre de priorité pour les futurs travaux : lotissement en premier lieu puis études pour toutes les rues du bourg afin d'avoir une base générale en vue de déterminer le choix des rues à réaliser, construction d'un hangar à toiture photovoltaïque pour réunir tous les sites des ateliers communaux et l'isolation de la Mairie.

La rénovation de l'appartement au-dessus de Casino va être réalisée très prochainement : peintures, sols et menuiseries avant mise en location.

M. Cédric ZANARDO présente la **réunion du SIAEP du 18/09.** Cette réunion a vu l'élection du nouveau président M. Benoît DESSENLIS (maire de Roquebrune), et des 3 vice-présidents : M. Jean-Pierre DOAT (maire de Belmont) M. Robert CAMAZZOLA (maire adjoint de Vic) et lui-même.

Il présente le Syndicat d'Eau : 19 communes, 9500 habitants desservis, 780 km de réseau, 10 châteaux d'eau, avec un personnel constitué d'1 secrétaire et de 4 techniciens. Ce syndicat ne gère que la distribution de l'eau, la production d'eau étant assurée par TRIGONE qui revend l'eau au Syndicat. M. Cédric ZANARDO souligne que les 3 derniers exercices comptables se sont soldés par des résultats de l'année déficitaires de l'ordre de 40.000 € /an. Les excédents précédents ont permis d'absorber ces pertes mais il faudra chercher à redresser cette situation.

❖ **Délibérations :**

❖ **Devis honoraires INGC pour le réseau pluvial**

Ce devis correspond à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rejet pluvial du boulevard du Midi. M. le Maire propose d'attribuer cette mission à la SARL INGC qui a proposé un devis de 6.000 €HT.

Vote contre : 0, absentions : 0, pour 15 voix

❖ **Autorisation de signature de la convention « lustre Eglise »**

M. le Maire explique que la mairie de Bernède dispose d'un lustre qu'elle a fait rénover et qui ne lui sert pas, toutefois s'agissant du mobilier de son église elle ne peut le céder mais peut le prêter. Le maire de Bernède, M. Daniel SAINT-GENEZ et ancien Jégunois, propose de signer une convention de dépôt à titre gratuit de ce lustre du XIX ième siècle dans la collégiale Sainte Candide de Jegun pour éclairer la chapelle SUD. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Vote contre : 0, absentions : 0, pour 15 voix

❖ **Droit de préemption urbain :**

M. le Maire indique qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles AV 7 et AV 73, situées au 7 chemin des Roses. Il propose de ne pas utiliser le droit de préemption mais demande aux conseillers s'ils sont de cet avis. Personne n'émettant d'avis contraire, il est procédé au vote.

Vote contre : 0, absentions : 0, pour 15 voix

• **Questions diverses :**

M. le Maire informe l'assemblée que lors de la dernière réunion de bureau de l'agglomération, le passage en PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) a été évoqué. La loi Notré a prévu qu'en l'absence d'opposition des communes membres, le passage au PLUI se ferait de manière automatique au 01/01/2021. Lui-même n'est pas favorable à ce passage dès maintenant, c'est un projet qui doit mûrir et pour le moment il ne semble pas suffisamment abouti pour une commune comme Jegun qui dispose déjà d'un PLU. Jegun va voir si une majorité de blocage peut se mettre en place pour ne rentrer dans ce processus en 2021.

Mme Marjorie CARRARO explique que les parents des enfants qui vont à la musique rencontrent des difficultés. Les enseignants de musique vont les chercher à la sortie de l'école mais le Centre de Loisirs ne veut pas les accueillir à la fin du cours de musique. M. Guy LAPEYRE dit que cela avait été prévu différemment et ne comprend pas. Mme Sandrine DROUARD pense qu'il s'agit peut-être d'une question de timing entre les cours et de responsabilité. M. le Maire dit qu'il va se mettre en contact avec la directrice de PIFOUMI.

M. Frédéric BARRIEU indique que dans la rue Saint Nicolas, qui vient juste d'être refaite il a des fils qui traversent la rue en aérien alors que les réseaux ont été enterrés. M. Guy LAPEYRE indique qu'il ira voir cela au plus vite.

M. Sylvain MARTIRENE rappelle que certains véhicules ont stationné longtemps sous la halle cet été et que les modes de stationnement à cet endroit sont fantaisistes. Il rappelle qu'un stationnement côté Mickael est moins gênant en descendant que sur la droite de la halle et demande s'il ne faudrait pas réguler tout cela.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h15.